

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 21 mai 2024

FIDAL, conseil juridique de Terra Lacta et Océalia dans le cadre de la création de la co-entreprise LAITERIE Terre de Sèvre (CA 56 millions €)

Bordeaux, le 21 mai 2024 – Fidal a accompagné Terra Lacta et Océalia dans le cadre d'une joint-venture majeure dans le monde coopératif agricole, sécurisant le débouché de 100 exploitations laitières, l'approvisionnement de 2 sites de transformation dans le département des Deux-Sèvres (160 emplois maintenus) et la préservation d'un portefeuille de marques emblématiques (Echiré, Sèvre & Belle et Atelier de la Sèvre)

Un temps fragilisée, la Coopérative laitière de la Sèvre (CLS) a assuré son avenir grâce à l'apport financier des coopératives régionales Terra Lacta, Océalia (conseillées par le Cabinet Fidal) ainsi que Pamplie, Sèvre & Belle Céréales Appro, Cap Faye ou la société japonaise Kataoka, qui possède plusieurs magasins à la marque Échiré au Japon.

Cette alliance a donné naissance à la société LAITERIE Terre de Sèvre, projet de filière et de territoire qui bénéficiera des synergies entre ses partenaires tant sur le plan de la collecte de lait que sur le plan commercial ou encore industriel.

La création de la LAITERIE Terre de Sèvre concrétise ainsi une ambition commune :

- La poursuite de son activité de collecte de lait de vache et de chèvre auprès de ses adhérents pour la Coopérative Laitière de la Sèvre, sécurisant d'une part le débouché des 100 exploitations laitières et d'autre part l'approvisionnement des sites de transformation de Celles-sur-Belle et d'Échiré.
- La préservation de l'ensemble des 160 emplois des 2 sites de production et le maintien des centres de décision sur le territoire.
- L'apport, par les 6 partenaires, des besoins financiers nécessaires à court terme pour assurer la continuité d'activité.
- La modernisation des outils industriels grâce à un plan d'investissement ambitieux, afin d'améliorer leur compétitivité et de poursuivre le développement en France et à l'international des marques Echiré, Sèvre & Belle et Atelier de la Sèvre.

Pour Jean-Yves RESTOUX, Président de LAITERIE Terre de Sèvre, également Président de la coopérative Terra Lacta : « La LAITERIE Terre de Sèvre est née de la volonté de 6 coopératives régionales et du client historique japonais de la CLS, la société Kataoka, de construire un projet de filière et de territoire structurant sur le long terme. Producteurs de lait de vache et de chèvre, salariés, outils industriels, partenaires, clients vont contribuer au développement des marques emblématiques du territoire que sont ÉCHIRÉ, SÈVRE & BELLE et ATELIER DE LA SEVRE. »

Pour Didier RAMBAUD, Président du Conseil d'administration de la Laiterie Terre de Sèvre et Président de la Coopérative Laitière de la Sèvre : « *La création de la Laiterie Terre de Sèvre nous donne une vision pour l'avenir en assurant la pérennité et la valorisation de la production laitière de nos adhérents avec des produits d'exception.* »

Pour Elise HOULBERT, Avocate associée en droit des sociétés, au sein du Cabinet Fidal de La Rochelle et coordinatrice du pool d'expertises juridiques multidisciplinaires mobilisé : « *C'est une fierté pour notre équipe d'avoir relevé le challenge et participé à la création de cette nouvelle entité juridique via un accompagnement complet de nos clients sur l'ensemble du processus M&A – Corporate et sur les plans juridique, fiscal ainsi que sur les aspects réglementaires environnementaux, du droit de la propriété intellectuelle, concurrence/distribution, des douanes et contributions indirectes.* »

La confiance des dirigeants de Terra Lacta et Océalia (MM. Jean-Yves RESTOUX, Daniel CHEVREUL, Denis MATHE, Mathieu STAUB en particulier) a été essentielle pour la réussite de ce projet particulièrement complexe et à fort enjeu pour le territoire. »

Intervenants de l'opération :

Conseils juridiques TERRA LACTA/OCEALIA :

Cabinet FIDAL

- Corporate : Elise Houlbert et Anne Méhu
- Fiscal : Maxime Mornet
- Restructuring : Patrick Espagnet
- Droit économique : Nicolas Lloret Linares
- Propriété intellectuelle : Lucie Corvisier
- Concurrence distribution : Marie Koehler de Montblanc
- Droit de l'environnement : Véronique Flori
- Douanes/contributions indirectes : Laurence Jardin

Conseils juridiques COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE :

- Restructuring : Mathilde Bouchet

Cabinet POLDER :

- Corporate : Pierre-François Muller et Pierre Riaux
- Restructuring : Aurélien Barrié





A PROPOS DE LA LAITERIE TERRE DE SEVRE :

- 56M€ de chiffre d'affaires
 - 160 salariés
 - 2 sites de transformation au cœur du département des Deux - Sèvres (79) :
 - Échiré : production de beurre Charentes-Poitou AOP
 - Celles-sur-Belle : production de fromages de chèvre au lait cru AOP et de lait UHT
 - 3 marques emblématiques : ÉCHIRÉ, SÈVRE & BELLE et ATELIER DE LA SEVRE
-

À PROPOS DE FIDAL

Fidal, société d'avocats française et indépendante, est une référence du monde des affaires depuis 1922. Avec 1300 avocats et juristes présents dans 87 villes en France, Fidal exerce au plus près des acteurs économiques - entreprises, dirigeants, fonds d'investissements, collectivités territoriales, organismes sans but lucratif, groupes internationaux - et s'engage ainsi à servir leur expansion et le développement des territoires. Son approche pluridisciplinaire lui permet d'appréhender les grands défis économiques et sociétaux. Parce que leurs questions ne s'arrêtent aux frontières du droit, nos clients ont accès à un écosystème d'affaires composé de filiales (Fidal Fiducie, Fidal Innovation, Fidal Notaires...) et de partenaires (conseils en financement, en transaction, en ressources humaines...). Fidal est aussi membre fondateur du réseau juridique international unyer et membre du réseau fiscal WTS Global.

Fidal, le droit d'inventer demain

CONTACT PRESSE

Hélène Laffont-Nervi
Responsable développement Fidal Avocats Aquitaine Atlantique
07.70.08.20.09 - helene.laffont-nervi@fidal.com